

## **PV du conseil municipal du 31 Janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

### **PRESENTS :**

Mesdames Fabienne SOLER, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Delphine ROBY-PASCAL, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD,  
Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA (arrivée 20h03), Gérald BONNARD, Alain THORIN, Gilles GASPAROTTO, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL,

### **POUVOIRS :**

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER  
Christian BUCLON donne pouvoir à Céline BUCLON

Date de convocation : 23/01/2023

### **Secrétaire de séance :**

Madame Annie LLOPIS

Quorum début de la séance :

- Effectif en exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

Monsieur le Maire informe les membres présents de son souhait de retirer la délibération N° 20230131-07 sur les demandes de subvention du projet Vieux Pressoir.

Il explique que des informations reçues hier de la sous-préfecture permettent de réétudier le dossier sans être contraints par le délai du 10 février lié au délai de dépôt du dossier DETR.

Il propose donc qu'une réunion travaux soit consacrée à l'étude du dossier pour proposer une délibération plus complète. La date retenue est le 21 février.

Monsieur le Maire met au vote cette demande de retrait. Le retrait est approuvé à l'unanimité des membres présents (18).

*Madame Arnold voulait profiter de cette délibération pour poser des questions sur les commerces prévus. Monsieur le maire répond que le sujet pourra être abordé en « questions diverses » puis lors de la réunion de travaux.*

Arrivée à 20H03 de Monsieur Luc GUSTA.

Modification du quorum pour les décisions suivantes :

- Effectif en exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

### **1/ Approbation du Procès-Verbal du 20 décembre 2022**

Madame Arnold dans son mail du 30 janvier 2023 a demandé une modification et un ajout sur le Procès-Verbal du 20 décembre 2022.

Monsieur le maire confirme avoir procédé aux modifications et projette le document. Madame SOLER procède à la relecture.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 décembre 2022, après modifications, est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Délibérations :**

#### **20230131-01 – CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

**Rapporteur : Olivier TISSERAND**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Vu la délibération N°008/2020 en date du 28 Mai 2020

Vu la démission du poste d'adjointe présentée par Madame Angèle SIERRA-NETZER, 5<sup>ème</sup> adjointe, en date du 28 Novembre 2022

Vu l'acceptation de la démission de Madame Angèle SIERRA-NETZER en date du 12 décembre 2022

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints pour la commune de Maubec.

Monsieur le Maire explique que suite à cette démission, le Conseil Municipal peut décider

- soit de supprimer le poste d'adjoint
- soit de remplacer l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire explique que les délégations de fonction qui étaient accordées à Madame Angèle SIERRA-NETZER sont confiées à Madame Fabienne SOLER, 1<sup>ère</sup> adjointe. Son arrêté de délégation sera réactualisé. Madame Delphine ROBY-PASCAL reprend la thématique Environnement.

*Madame Arnold explique qu'elle est favorable au passage de 5 adjoints à 4 adjoints, c'est ce qu'ils avaient proposé en début de mandat, qu'un nombre de 5 adjoints paraissait beaucoup pour une commune comme Maubec.*

*Monsieur Gusta répond qu'il était nécessaire et indispensable d'avoir 5 personnes en début de mandat pour le lancement de tous les projets et l'on constate l'impact sur leur réalisation aujourd'hui. Pour les trois prochaines années, la diminution du nombre d'adjoints pourra être compensée.*

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Angèle SIERRA NETZER
- **DE SUPPRIMER** le poste vacant de 5<sup>ème</sup> adjoint
- **DE FIXER** le nombre des adjoints au maire à 4
- **DE MODIFIER** le tableau des adjoints comme ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame Fabienne SOLER
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Luc GUSTA
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Madame Delphine ROBY-PASCAL
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Gérald BONNARD

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 Abstention ( R. VERBO) et 18 POUR,**

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Angèle SIERRA NETZER
- **SUPPRIME** le poste vacant de 5<sup>ème</sup> adjoint
- **FIXE** le nombre des adjoints au maire à 4
- **MODIFIE** le tableau des adjoints comme ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame Fabienne SOLER
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Luc GUSTA
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Madame Delphine ROBY-PASCAL
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur Gérald BONNARD

**20230131-02 – CONSEIL MUNICIPAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Olivier TISSERAND**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Vu la délibération N°008/2020 en date du 28 Mai 2020

Vu la démission du poste d'adjointe présentée par Madame Angèle SIERRA-NETZER, 5<sup>ème</sup> adjointe, en date du 28 novembre 2022

Vu l'acceptation de la démission de Madame Angèle SIERRA-NETZER en date du 12 décembre 2022

Vu la délibération N°20230131 – 01 modifiant le nombre d'adjoint

Monsieur le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE VALIDER** le tableau du conseil municipal ci-annexé.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 Abstention (R. VERBO) et 18 POUR,**

- **VALIDE** le tableau du conseil municipal ci-annexé.

**20230131 - 03 – CONSEIL MUNICIPAL - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL A PARTIR DU DECEMBRE 2022**

**Rapporteur : Olivier TISSERAND**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Vu la délibération N°008/2020 en date du 28 Mai 2020

Vu la démission du poste d'adjointe présentée par Madame Angèle SIERRA-NETZER, 5<sup>ème</sup> adjointe, en date du 28 Novembre 2022

Vu l'acceptation de la démission de Madame Angèle SIERRA-NETZER en date du 12 Décembre 2022

Vu la délibération N°20230131 – 01 modifiant le nombre d'adjoint

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la strate démographique de la commune est fixé à 19.8% au 1er janvier 2020.

Vu la délibération N° 020/2020 du 16 juillet 2020 fixant les indemnités versées aux adjoints

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revoir le tableau récapitulatif des indemnités versées aux adjoints, ci-annexé

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE MAINTENIR** la délibération N°020/2020 du 16 Juillet 2020.
- **DE PRECISER** que les indemnités de fonction seront versées à 4 adjoints au lieu de 5 adjoints à un taux de 19.8%
- **DE VALIDER** le tableau récapitulatif des indemnités ci-annexé
- **DE PRECISER** que cette indemnité sera versée mensuellement

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 2 Abstentions (A. ARNOLD, R. VERBO) et 17 POUR**

- **MAINTIENT** la délibération N°020/2020 du 16 Juillet 2020.
- **PRECISE** que les indemnités de fonction seront versées à 4 adjoints au lieu de 5 adjoints à un taux de 19.8%
- **VALIDE** le tableau récapitulatif des indemnités ci-annexé
- **PRECISE** que cette indemnité sera versée mensuellement

**20230131 - 04 – FINANCES – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE**

**Rapporteur : Madame Fabienne SOLER**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Madame SOLER rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A	B	SOLDE= CALCUL	C	DEMANDE D'AUTORISATION L1612-1
Budget dépenses d'investissement 2022	Remboursement Capital 2022 (prévision)	(A-B)*25%	Restes à réaliser 2021	Crédit à ventiler
1 989 782€	290 040.03	424 935€.	212 300€	212 635€

Soit la répartition suivante par chapitre :

- Chapitre 10 : Fonds divers 1 000,00€
- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 9 000,00€
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles 80 000,00€
- Chapitre 23 : immobilisation en cours 122 635,00€

-----  
**Total : 212 635,00€**

*Madame Arnold indique que le groupe minoritaire votera contre estimant qu'il n'y a pas eu de commissions finances au préalable pour avoir une situation financière de la commune.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 212635€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 4 Contre (A. ARNOLD, R. VERBO, R. AIMONETTI, A. REVOL) et 15 POUR**

- **APPROUVE** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 212 635€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

**20230131 – 05 RESEAUX - TRAVAUX TE38 - ENFOUISSEMENT BT/TELCHEMIN  
LATERAL – LANCEMENT DES ETUDES**

**Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA**

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

## **TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>87 988 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>53 072 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>0 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>34 916 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- **PRENDRE ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

## **TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>24 306 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>0 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>1 157 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>23 148 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- **PRENDRE ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

*Monsieur Gusta explique que sur les deux projets (chemin Latéral et Clos Chamond), un projet serait lancé d'ici fin décembre 2023 et l'autre sur 2024.*

*Madame Annick Arnold demande s'il y aura une aide au niveau financement externe.*

*Monsieur Gusta répond que le financement externe à 0 pourra évoluer après les études. Il rappelle que ces délibérations permettent le lancement des études préalables.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 3 Abstentions (A. ARNOLD, R. VERBO, A. REVOL) et 16 POUR**

### **Pour la BT :**

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés, à savoir :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC:	<b>87 988 €</b>
2 - le montant total de financement externe:	<b>53 072 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 :	<b>0 €</b>
4 - la contribution aux investissements :	<b>34 916 €</b>
- **PREND ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**Pour le réseau France Télécom :**

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ; à savoir :
 

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	<b>24 306 €</b>
2 - le montant total de financement externe :	<b>0 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 :	<b>1 157 €</b>
4 - la contribution aux investissements :	<b>23 148 €</b>
- **PREND ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**20230131 - 06 RESEAUX - TRAVAUX TE 38 - ENFOUISSEMENT BT/TEL CLOS CHAMOND - LANCEMENT DES ETUDES**

**Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA**

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée : Enfouissement BT/TEL Clos Le Chamond

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>123 373 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>74 416 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>0 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>48 958 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- **PRENDRE ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>37 610 €</b>
2 - le montant total de financement externe serait de :	<b>0 €</b>
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	<b>1 791 €</b>
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	<b>35 819 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- **PRENDRE ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;

- **PRENDRE ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PRENDRE ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 3 Abstentions (A. ARNOLD, R. VERBO, A. REVOL) et 16 POUR**

**Pour la BT :**

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ; à savoir :
 

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération:	123 373 €
2 - le montant total de financement externe :	74 416 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 :	0 €
4 - la contribution aux investissements :	48 958 €
- **PREND ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**Pour le réseau France Télécom :**

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
 

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	37 610 €
2 - le montant total de financement externe :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 :	1 791 €
4 - la contribution aux investissements :	35 819 €
- **PREND ACTE** de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- **PREND ACTE** de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**20230131 – 07 FINANCES – PROJET REHABILITATION VIEUX PRESSEUR – APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION**

*La délibération 20230131-07 a fait l'objet d'une demande de retrait de la part du maire en début de séance. Ce retrait a été approuvé à l'unanimité des membres présents à ce moment là soit 18 votants.*

**20230131 – 08– SECURITE– PROTOCOLE « PARTICIPATION CITOYENNE »**

**Rapporteur : Olivier TISSERAND**

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la Gendarmerie Nationale, cette dernière sollicite la commune pour la mise en œuvre du dispositif « Participation Citoyenne » sur le territoire.

Le présent protocole précise les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ce dispositif.

Il est demandé aux membres présents du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer ce protocole avec la Gendarmerie départementale de l'Isère et la Préfecture de l'Isère.



*Madame Pilan-Thevenin demande s'il est encore possible que des personnes s'inscrivent ?*

*Monsieur le maire répond que la liste a été transmise à la gendarmerie et qu'il va voir si c'est faisable. Il rappelle que le nom des personnes référentes présentes sur cette liste ne doit pas être divulgué.*

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le protocole « Participation Citoyenne ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le protocole « Participation Citoyenne ».

### **Informations diverses :**

#### Point sur les travaux Enfouissement T1 et T2 Rd23

Pour la tranche 2, les tranchées sont terminées, les câbles seront passés la semaine prochaine. Les travaux de la tranche 1 vont débiter mi-février sur la route de Chèzeneuve.

Deux coupures générales d'électricité sont prévues pour le 10 février et le 21 février 2023 sur plusieurs quartiers de la commune. Les informations ont été diffusées sur Facebook, les panneaux d'affichage et le site internet.

*André Revol précise qu'un courrier a été adressé aux particuliers concernés.*

Le maire annonce qu'une nouvelle secrétaire intégrera l'équipe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Elle vient de la commune de Crémieu.

#### Point sur les commissions CAPI :

##### - Sport :

Delphine ROBY-PASCAL présente un résumé de la dernière commission CAPI Sport :

La reprise du golf par un gestionnaire est en cours d'étude. 3 candidatures ont été reçues, 1 seule toujours en lice. La validation aura lieu courant mars.

La piscine A. Milliat a été fermée suite à la détection d'une fuite. L'amplitude d'ouverture des piscines de la CAPI a été restreint suite à un manque de Maître-nageurs. Les créneaux scolaires sont une priorité. Actuellement 4500 personnes fréquentent la piscine Alice Milliat entre les scolaires, le CSBJ natation, l'aquagym et le CSBJ plongée, ce qui représente une bonne fréquentation.

Annick Arnold nous remonte l'information que la piscine est mal conçue, les accompagnants doivent prendre le pédiluve pour aller au vestiaire, qu'il y a peu de vestiaires ouverts pour les enfants.

Caroline Pilan-Thévenin ajoute que les douches arrosent le passage et qu'il y a peu de portes manteaux.

Concernant le CAPI Raid, il n'aura pas lieu en 2023 par manque de bénévoles et d'engouement du public. Une réflexion doit être menée pour trouver un événement porteur pour l'édition 2024.

##### - Culture

Delphine ROBY-PASCAL annonce que les « Maubelans » de Janvier 2023 ont été réceptionnés ce jour et seront distribués à partir du 1er Février.

- Voirie :

Gilles GASPAROTTO présente un bilan des projets 2022 CAPI évoqué lors de la commission voirie - espaces publiques et éclairage du 30/11/2022 :

Pour Maubec, l'aménagement sécuritaire a été réalisé chemin de Paternos avec un mur de soutènement permettant la création d'un trottoir et la réfection de la voirie avec une participation de la CAPI pour 290000€ TTC. Les travaux ont été interrompus pendant les intempéries ; ce jour, le crépi du mur a été réalisé.

Il y a eu également l'accompagnement de l'enfouissement des réseaux ainsi que le relamping dans diverses rues.

Concernant le bilan économie d'énergie, 21 communes sur 22 pratiquent l'extinction nocturne avec récemment un accroissement de la plage d'extinction par certaines communes dont Maubec, pour une économie d'un million d'euros. En parallèle, l'objectif est de rénover le parc d'éclairage public en LEDs de 5%/an.

A ce jour, la facture énergétique annuelle du parc d'éclairage public CAPI est de 935000€ et 29% du parc d'éclairage public est en LEDs.

Dans le cadre de la Sobriété Énergétique, la CAPI incite les communes à poursuivre ces efforts et à élargir la plage d'extinction en milieu de nuit et/ou étendre le périmètre d'extinction (Maubec fait partie des 7 communes ayant déjà répondu favorablement à cette demande). Sur Maubec, la consommation des E.P. représentait en 2016 15036€ contre 9868€ en 2021.

La rénovation du parc d'éclairage en LED représente environ 800 à 1000 points lumineux par an (soit 5%/an du parc). Actuellement le parc de lanternes LEDs à la CAPI est de 6000 lanternes soit 29% du parc. Au niveau local, notre commune possède 96 lanternes LEDs (39%) contre 149 lampes à décharge.

Le budget Eclairage Public et voirie 2023 s'élève à 5 598 550 euros, la vigilance collective est nécessaire. L'effet covid, l'inflation et la récession mondiale sont fortement présents.

#### Questions diverses :

##### Vieux Pressoir :

*Annick Arnold attend de savoir ce qui est prévu dans le bâtiment, on entend tout et son contraire.*

Olivier Tisserand répond que depuis que le rachat est annoncé, l'objectif de conservation de commerces est évoqué donc commerce et logements. Des éventuels entrepreneurs ont été reçus.

*Annick Arnold demande s'il y aura une supérette ?*

Luc Gusta rajoute que les locaux sont dimensionnés pour une bar/restaurant, un commerce comme une supérette et 4 logements.

*Renée Verbo souligne qu'il y a peu de commissions et que par conséquent peu d'informations sont connues.*

Luc Gusta en profite pour annoncer qu'une commission travaux prévue le mardi 21 février permettra d'aborder ce projet.

*Annick Arnold s'inquiète du montant total de l'opération suite à la lecture de l'estimation de l'économiste qui est élevé, notamment si on ajoute les frais de l'équipe de maîtrise d'œuvre.*

Luc Gusta répond qu'effectivement c'est important mais rappelle que l'investissement est réalisé pour les maubelans, pour le futur de la commune.

Olivier Tisserand rappelle que l'opération subit l'augmentation des matériaux.

PAEN :

*Annick Arnold demande quand commenceront les travaux sur le PAEN ?*

Olivier Tisserand explique que c'est une période consacrée aux finances, à l'établissement du budget, le PAEN sera relancé dans la foulée.

*Annick Arnold rappelle que le délai est fin novembre.*

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Robert Aimonetti demande ce qu'il en est ?

Olivier Tisserand répond que c'est programmé également sur 2023.

*Annick Arnold dit qu'elle reçoit les informations concernant le PCS puisque le maire l'a inscrite d'office sur ce projet et qu'elle n'y va pas par principe. Sur les documents elle s'inquiète de ne pas voir les sujets liés au transport de matière dangereuse, les risques liés aux aléas, le couloir aérien .... présents à son époque.*

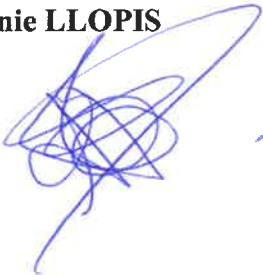
Delphine Roby Pascal précise que le délai a été rallongé sur demande du maire.

Fin de la séance à 20h52

Après approbation en séance du Conseil Municipal du 4 Avril 2023

Maubec, le 7 Avril 2023

**Le secrétaire**  
**Annie LLOPIS**



**Le Maire,**  
**Olivier TISSERAND**



